

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 21 novembre 2016
No d'affaire: 2016.RRGR.766

Office d'informatique et d'organisation: achat de licences Microsoft. Crédit-cadre 2017 – 2022

1 Objet

Accord d'entreprise (ci-après "EA") passé entre l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et Microsoft sur la concession de licences de logiciels pour l'administration cantonale, ainsi que les prestations qui y sont liées et le rajout potentiel de nouvelles licences (ci-après "true-up") pour les années 2017 à 2022. Le présent EA remplace le précédent qui couvrait les années 2011 à 2016.



2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0), articles 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP: RSB 621.1), articles 139 et 149
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (Ordonnance d'organisation FIN ; OO FIN ; RSB 152 221 171), article 11
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a, en relation avec Annexe chiffre 3

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense périodique nouvelle située entre CHF 5 071 000 et 5 720 000 par an (réserve exclue).

4 Montant déterminant du crédit

CHF 36 000 000 (réserve comprise)

Il est prévu de verser le crédit-cadre comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Coûts EA (renouvellement)	4'610'000	4'610'000	4'610'000	5'200'000	5'200'000	5'200'000	29'430'000
True-up 2017	922'000						922'000
True-up 2018		461'000					461'000
True-up 2019			461'000				461'000
True-up 2020				520'000			520'000
True-up 2021					520'000		520'000
True-up 2022						520'000	520'000
Réserve d'env. 10% 2017 - 2022							3'166'000
Total	5'532'000	5'071'000	5'071'000	5'720'000	5'720'000	5'720'000	36'000'000

Les montants sont inscrits au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit-cadre pour les années 2017 à 2022.

Il est prévu que les dépenses se répartissent sur les natures comptables suivantes:

Nature comptable *Intitulé nature comptable MCH2*
MCH2

316105	Locations/frais d'utilisation d'équipements informatiques
313310	Charges d'utilisation pour l'informatique : tiers

Le crédit est mis à la charge de l'unité CCPR 21368 (Office d'informatique et d'organisation).
Il concerne le groupe de produits 9300 Informatique et organisation).

6 Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre

L'OIO est chargé de relayer le crédit-cadre par des arrêtés d'exécution.

La présente autorisation de dépenses est soumise au référendum facultatif et doit être publiée dans la feuille officielle.

Berne, le 21 novembre 2016

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Reinhard*
le secrétaire général: *Trees*



Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session de novembre 2016 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire:	21 décembre 2016
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation)	21 mars 2017
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat	20 avril 2017